



DECISION DU MAIRE

N°2024/DST/183

**OBJET : SIGNATURE D'UNE PROPOSITION COMMERCIALE POUR LA REALISATION DE
SONDAGE, D'ESSAIS ET D'AUCULTATIONS INSTRUMENTES DU DALLAGE DANS LE CADRE DE
LA REHABILITATION DE LA HALLE DES SPORTS – BUREAU D'ETUDE SOCOTEC**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition commerciale n° 2402SDSEA000019 (REVO) proposée par le bureau d'étude SOCOTEC, Siret 84927250500017 relatif à la réalisation de sondage, d'essais et d'auscultations instrumentés du dallage à réaliser à la halle des sports,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la halle des sports qu'il est envisagé de réaliser, il est nécessaire de faire réaliser ces études,

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition commerciale proposée par le bureau d'étude SOCOTEC pour un montant de 2 950,00 € Hors Taxes.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240423-DEC-2024-183-AR
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Article 2 : D'inscrire au budget 2024 dans la section d'investissement.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

Article 4 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice du service financier,
- Madame la directrice du secrétariat général,
- Monsieur Le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur Le receveur Municipal
- Le bureau d'étude SOCOTEC

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 23 avril 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu
de sa télétransmission en sous-
préfecture 23 AVR. 2024**

Le

**Et de la transmission ou notification et
publication**

Le 23 AVR. 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site telerecours.fr*

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240423-DEC-2024-183-AR
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240423-DEC-2024-183-AR
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

AFFAIRE NUMÉRO : 2404SDSEA000019 (REVO)

DATE D'EMISSION DU DEVIS : 19/04/2024



SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE

Agence Essais & Auscultations IDF
Pôle national Immobilier
5 Place des frères Montgolfier
78180 GUYANCOURT
Tél : 0675766320
Email : cheikhou.diagne@socotec.com
Rédigé par Cheikhou DIAGNE

VILLE DE NANGIS
PINARD Jean-François
Fonction : Directeur(trice) Technique
28 Rue de la Boucherie
77370 NANGIS
Tél (mobile) : 0667945878
Email : jean-francois.pinard@mairie-nangis.fr

SYNTHÈSE DU DEVIS

Désignation missions	Prix HT €	Quantité	Prix Total HT €
HAAK [Diagnostic technique en solidité des ouvrages existants - essais et auscultations] - Réalisation de sondages, d'essais et d'auscultations instrumentés Périmètre et contexte de la mission : Avis sur la solidité d'un dallage La mission comprend : > 1 visite sur site par un ingénieur structure > Identification des zones présentant des anomalies ou des désordres apparents lors de l'inspection visuelle initiale. > Inspection visuelle du dallage > campagne de détection à l'aide d'un ferroskan type PS300 et d'un radar PS1000 afin de déterminer la présence d'armature dans le dallage > Réalisation de sondages destructifs ciblés dans ces zones spécifiques pour obtenir une compréhension approfondie de la nature et de l'étendue des désordres. > Inspection de l'état de conservation des armatures du dallage Ingénierie : Rapport détaillé incluant les conclusions de l'ingénieur structure, les résultats des inspections non destructives, ainsi que les observations des sondages destructifs. Recommandations pour d'éventuelles réparations ou renforcements structurels en fonction des constatations.	2 875,00	1	2 875,00
Montant Total prestations HT			2 875,00
Frais de dossier			75,00
Montant Total HT			2 950,00
Total TVA 20 %			590,00
Montant Total TTC			3 540,00

Les conditions du présent contrat sont valables 30 jours à compter de sa date d'émission. Au-delà, SOCOTEC s'accorde la possibilité de les modifier.

Modalités de règlement :

100% du montant à la remise de chaque livrable

La référence du devis « **mondevis.socotec N°2404SDSEA000019** » est à préciser lors de chaque paiement.

Nos prix sont valables 30 jours. Au-delà, ils seront actualisables selon l'indice de l'ingénierie selon la formule $P1 = P0 \times (S1/S0)$ dans laquelle : P1 : nouveau prix, P0 : ancien prix, S1 : dernier indice ING connu, S0 : dernier indice ING connu à



l'émission du devis. Un forfait minimal d'actualisation de 40 €HT sera appliqué.
Pour toute facture émise au-delà de 2 mois par rapport à la date de la commande initiale, le prix sera révisable selon l'indice de l'ingénierie selon la formule $P1 = P0 \times (S1/S0)$ dans laquelle : P1 : nouveau prix, P0 : ancien prix S1 : dernier indice ING connu, S0 : dernier indice ING connu à l'émission du devis. Un forfait minimal de révision de 40 €HT sera appliqué.

Le règlement peut être effectué :

- par virement bancaire sur le compte (IBAN) : FR7630003021900002571107202 - SOGEFRPP
Règlement par virement sous 30 jours à émission de facture - Le Prix HT et/ ou la quantité pouvant être arrondis, ils sont fournis à titre indicatif et seul le Prix Total HT fait foi

Adresse de facturation :

VILLE DE NANGIS
28 Rue de la Boucherie
77370 NANGIS

Contact de facturation :

PINARD Jean-François
Fonction : Directeur(trice) Technique
Email : jean-francois.pinard@mairie-nangis.fr
TEL (mobile) : 0667945878

Adresse d'intervention :

la halle des sports de Nangis
Avenue Pierre de Coubertin
77370 NANGIS

Contact sur place:

PINARD Jean-François
Fonction : Directeur(trice) Technique
Email : jean-francois.pinard@mairie-nangis.fr
TEL (mobile) : 0667945878

Dispositif contractuel :

Les pièces qui constituent le contrat sont par ordre de priorité décroissante :

1. Les conditions particulières du présent devis et ses annexes éventuelles,
2. Les conditions spéciales propres à chaque mission mentionnée dans le tableau ci-dessus,
3. Les conditions générales de SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE.

Les conditions spéciales et les conditions générales sont directement consultables en cliquant sur le lien :

<https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

Toute disposition du client dérogeant au présent contrat n'aura aucune valeur juridique.

Pour commander, merci de retourner ce document signé par email : essais_auscultations@socotec.com
ou à l'adresse suivante :

Agence Essais & Auscultations IDF - 5 Place des frères Montgolfier - 78180 GUYANCOURT

Après la réception du devis signé, ce dernier ainsi que les documents contractuels visés ci-dessus deviennent convention qui régit les rapports contractuels entre SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE et le client. La date de conclusion du contrat sera la date de retour du devis signé ou du bon de commande par SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE.

Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et accepte l'ensemble des termes du contrat y compris ses conditions générales et spéciales.

Le CLIENT
Date, Signature et cachet
précédés de la mention "Bon pour accord"

SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE
Votre interlocuteur Cheikhou Diagne

Date :

Nom / Prénom :

Bon pour accord :

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

Cachet et Signature :



Date :

Nom / Prénom :

Cachet et Signature :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240423-DEC-2024-183-AR
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024